

PROCES - VERBAL 6/2018

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

DU MERCREDI 26 SEPTEMBRE 2018 A 20H00

A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON PULLIERANE

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
Ouverture, présents, excusés	3
Procès-verbal de la séance du 20 juin 2018	4
1. Communications	4
1.1. Communications du Bureau	4
1.1.1. Représentations et invitations	4
1.1.2. Lettres et pétitions	5
1.2. Communications de la Municipalité	7
Discours du Président	8
2. Ordre du jour	9
2.1. Assermentation de Mme Paola Orlando Micolot en remplacement de M. Dennis Messerli (PLR), démissionnaire, de Mme Sylvie Winkler en remplacement de Mme Florence Bétrisey (PS), démissionnaire, de M. Antoine Schneebeli en remplacement de Mme Carole Di Natale (PS), démissionnaire ainsi que de M. Frank Ducret en remplacement de M. Jean-Philippe Clavel (AdC), démissionnaire	10
2.2. Election d'un membre à la commission des pétitions en remplacement de M. Richard Golay (Les Verts), démissionnaire	11
2.3. Election éventuelle d'un membre suppléant à la commission des pétitions	12
2.4. Election d'un membre suppléant à la commission des finances en remplacement de M. Richard Golay (Les Verts), démissionnaire	12

2.5. Election d'un membre à la commission des affaires régionales et intercommunales (CARI) en remplacement de Mme Carole Di Natale (PS), démissionnaire	12
2.6. Election éventuelle d'un membre suppléant à la commission des affaires régionales et intercommunales (CARI)	13
2.7. Election d'un membre suppléant à la commission de gestion en remplacement de Mme Carole Di Natale (PS), démissionnaire	13
2.8. Election d'un membre à la commission de recours en matière d'impôts communaux en remplacement de M. Jean-Philippe Clavel, démissionnaire	13
2.9. Préavis 12-2018 Requalification du site du Prieuré et de la Villa romaine Demande de crédit d'étude - Crédit demandé CHF 2'220'000.00	14
2.10. Préavis 13-2018 Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) Etape 1 - Crédit demandé CHF 4'635'000.00	26
2.11. Préavis 14-2018 Modification du Règlement du Conseil communal Réponse à la motion de M. le Conseiller Alexis Bally	28
2.12. Propositions individuelles	31
2.13. Divers	31
2.13.1. Sécurité au croisement de l'av. des Alpes, ch. du Viaduc et av. de Rennier Lucienne Vasserot	31
2.13.2. Muriel Thalmann élue députée Yassin Nour	32
2.13.3. Coupes de bois Ravin et Centre sportif Anne Schranz	32
2.13.4. Aménagement de rues en contre-sens pour les cyclistes Alexis Bally	33
2.13.5. Entraide Seniors Pulliérans Nicole Panizzon	34
2.13.6. Pully for Kids Katuska Stekel Diviani	34

20h00 (musique militaire)

Le Président :

Mesdames et Messieurs, je vous invite à prendre place. La diane que vous venez d'entendre n'est pas destinée à vous réveiller. Cela n'est à l'évidence pas nécessaire. Cela n'est pas non plus la conséquence d'un ego surdimensionné d'un président qui souhaiterait commencer l'année en fanfare. Non ! Je voulais simplement vous faire vivre comment, chaque nouvelle présidente, nouveau président de notre Conseil commence son office en accompagnant la fanfare le 1^{er} août dès 5 heures du matin pour une tournée en musique à travers Pully avec pas moins d'une trentaine d'arrêts. Une belle tradition. Merci au corps de musique de Pully de la maintenir. Je demande maintenant à notre secrétaire de procéder à l'appel.

Excusés

Les conseillères et les conseillers suivants se sont excusés : Mmes Susanne Berger, Simone Collet, Christine Soerensen et MM. Pierre François Clerc, Dominique Favre, Jean-Pierre Gallay, Pierre William Loup, Olivier Ostertag, Serge Rinsoz, Serban Sichitiu, Jean-Marc Sottas.

Absents

Les conseillères et les conseillers suivants sont absents : MM. Cyrille Piguet, Philippe Slama, Olivier Veluz

Arrivées tardives : Mmes Liliane Masson, Muriel Thalmann et M. David Häusermann

Le Président :

Nous sommes donc 77 présents ; le quorum est atteint.

La convocation de la présente séance vous a été adressée par courrier du 28 août - il comprenait l'ordre du jour ainsi qu'un certain nombre d'annexes - largement plus que dans le délai réglementaire de trois semaines avant la séance. Ces opérations préliminaires étant accomplies, je constate que le Conseil a été convoqué régulièrement et que le quorum est atteint. Il peut donc valablement délibérer et je déclare la séance ouverte.

Je vous rappelle votre serment et, à ce moment, chacune et chacun est libre, selon ses convictions, d'invoquer au fond de soi-même la bénédiction divine sur nos travaux.

M. Guy-Philippe Bolay s'est excusé. Je salue les représentants de la presse, Mme Nina Brissot, je pense pour Le Régional, et Mme Nicolier pour 24heures en les remerciant de couvrir nos travaux et l'actualité de notre ville. Je salue le public et le remercie de l'intérêt porté à la vie de notre commune. Je salue également les représentants de l'administration communale qui soutiennent indirectement nos débats dans les coulisses et, enfin, je remercie les techniciens et les huissiers qui assurent le bon déroulement de notre réunion.

Procès-verbal de la séance du 20 juin 2018

Le Président :

Je passe au procès-verbal de la séance du 20 juin dernier qui vous a été adressé par mail le 17 septembre dernier. Y a-t-il des remarques, propositions de corrections, de compléments à ce procès-verbal ? Tel ne semble pas être le cas. Il est donc adopté d'office en vertu de notre règlement - art. 62 al. 1.

1. COMMUNICATIONS

1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le Président :

Je commence tout d'abord avec les **résultats des votations fédérales du 23 septembre dernier** dans notre commune. Il y avait trois objets en votation. Tous les trois ont été approuvés par une majorité de nos concitoyens :

Le premier objet – voies cyclables et chemins et sentiers pédestres – à une très forte majorité, vous le voyez, avez un taux de participation de 44,11 %. L'initiative pour des aliments équitables a également été approuvée à une très large majorité avec le même taux de participation tandis que l'objet pour la souveraineté alimentaire, le troisième objet, lui, a été approuvé, mais à une majorité plus courte. Vous pouvez le voir à l'écran.

Lors de la séance du 25 juin, l'ancien Bureau et l'ancienne présidente, Lena Lio, ont **transmis le sceau de la Commune ainsi que les « pouvoirs » au nouveau Bureau et au nouveau président.**

Lors de sa première séance tenue le 23 août, le nouveau Bureau s'est assuré de la **bonne tenue des archives communales** comme le veut l'art. 51 al. 2 du règlement.

1.1.1. **REPRESENTATIONS ET INVITATIONS**

Le 5 juillet, j'ai assisté aux promotions du collègue Arnold Reymond.

Le 1^{er} août, j'ai assisté à 30 dianes - vous en avez eu un exemple tout à l'heure – du Corps de musique de Pully et, le soir, à la manifestation officielle au Port de Pully. De belles traditions et une présence en masse de la population lors de la soirée. Bravo pour l'organisation.

Le 21 août, je participais à la soirée officielle de la semaine du soir du Cercle nautique de Pully.

Le 5 septembre, comme tous citoyens, j'étais invité et présent à la séance d'informations sur la transformation du centre de Pully qui était, selon moi, fort bien menée et organisée.

Enfin, le 11 septembre, là, je n'ai pas un grand mérite parce que je suis aussi membre, j'ai représenté les autorités communales à l'assemblée générale du Pully Lausanne Basket.

1.1.2. LETTRES ET PETITIONS

J'ai reçu la lettre de **démission de quatre de nos collègues** que je cite dans l'ordre d'arrivée de leurs courriers : **Richard Golay (Les Verts), Florence Bétrisey (PS), Carole di Natale (PS) et Jean-Philippe Clavel (AdC)**. Je vous les lis.

Lettre de M. Richard Golay :

M. le Président,

Par la présente, je vous informe de ma démission du Conseil communal à partir de ce jour, vendredi 13 juillet. J'aurai eu l'honneur de siéger un peu plus de 10 ans dans notre Conseil. Enfant de la région lausannoise, je suis arrivé à Pully en 2003 suite à un exil de 4 ans en Valais pour raisons professionnelles. Souhaitant participer à la vie politique démocratique et m'engager concrètement pour le développement durable, j'ai rejoint Les Verts vaudois à cette occasion et je suis rentré au Conseil communal comme vient-ensuite en 2007. J'y ai découvert dans le détail le fonctionnement de notre système politique démocratique auquel nous tenons tant. Membre pendant plus d'une législature de la Commission de gestion, j'ai eu grand intérêt, en tant qu'ingénieur, à auditer plusieurs années durant la Direction des travaux et des services industriels aux côtés de mes deux chers collègues, les mêmes pendant toute la période.

Membre, puis président de la commission des pétitions, j'ai essayé de servir au mieux nos concitoyens pétitionnaires qui ont usé, sans jamais en abuser, de notre plus ancien droit démocratique. Au nom du groupe des Verts, j'ai déposé une motion en 2012 pour que Pully devienne Cité de l'Energie. Après étude et rapport par la commission ad hoc, notre Conseil a soutenu, à une large majorité, cette proposition et je lui en suis infiniment reconnaissant. Ma satisfaction a bien sûr été grande lorsque Pully a été officiellement nommée Cité de l'Energie en 2017. Je forme ici le vœu que ce Conseil renforce encore plus à l'avenir l'engagement de Pully pour le développement durable. Je tiens à souligner que cette notion n'est pas une idéologie. Elle vise simplement à assurer un développement équilibré, tant d'un point de vue social, économique, et écologique qui ne pénalise pas la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins.

J'adresse enfin à l'ensemble des membres de ce Conseil, aux membres de la Municipalité et aux membres de l'administration mon profond respect pour leur engagement au service de Pully et les remercie chaleureusement pour les moments passés ensemble. En vous souhaitant une très bonne année de présidence, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes plus sincères salutations.

Richard Golay (qui était membre de ce Conseil depuis 2008)

Lettre de Mme Florence Bétrisey du 14 août :

Cher Monsieur le Président, chers collègues,
C'est avec grand regret que je vous présente ma démission du Conseil communal. En effet, suite à la naissance de mon fils, il m'est devenu difficile de concilier vie familiale, vie professionnelle et engagement actif au sein du Conseil communal. J'ai toutefois été ravie de découvrir le monde de la politique locale et de faire la connaissance des membres du Conseil. Je vous souhaite le meilleur pour la fin de cette législature.
Florence Bétrisey (qui avait rejoint notre Conseil le 1^{er} juillet 2016)

Lettre de Mme Carole di Natale, datée du 16 août :

Monsieur le Président, chères et chers collègues,
Par la présente, je tiens à vous annoncer ma démission en tant que conseillère communale. Pour des raisons personnelles et professionnelles je ne suis malheureusement plus en mesure de mener à bien ma tâche et préfère donc me retirer. Je tenais, par la même occasion à souligner le fait que cette expérience de deux ans a été enrichissante. En effet, j'ai pu rencontrer des gens de tous horizons et de tous âges et découvrir le fonctionnement interne et complexe de la Ville de Pully.
Veuillez agréer, Monsieur le Président, chères et chers collègues, mes cordiales salutations.
Carole di Natale (qui nous avait aussi rejoints le 1^{er} juillet 2016)

Lettre de M. Jean-Philippe Clavel du 28 août :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,
Après quelque 23 ans passés au Conseil communal, je souhaite me retirer de celui-ci. Il est temps pour moi de laisser la place à des forces motivées et prêtes à relever le défi de cette deuxième partie de législature. Au cours de ces années, j'ai pu activement apprécier le travail des différentes Municipalités et des commissions du Conseil. Je tiens à souligner la bonne ambiance qui a, presque toujours, prévalu dans les discussions et délibérations. Je souhaite plein succès à notre Municipalité et au Conseil pour les importantes tâches qui les attendent.
Et c'est forcément avec un pincement au cœur que je vous salue tous, tout en ayant le plaisir de vous retrouver sans doute un jour ou l'autre du côté de Pully.
Jean-Philippe Clavel

J'ai remercié et je remercie en votre nom à tous nos quatre collègues pour leur engagement au service de la collectivité et leur contribution aux travaux de notre Conseil et de ses commissions.

J'ai reçu, également en date du 28 août, un courriel de la part de la présidente des Verts, Mme Anne Schranz, m'annonçant la désignation de **Mme Anne Viredaz Ferrari comme nouvelle présidente du groupe des Verts** en remplacement de M. Richard Golay. Est-ce qu'un ou une – plus vraisemblablement représentante - du groupe UDC souhaite-t-elle nous informer si ce groupe a choisi un nouveau chef de groupe ?

Mme Lena LIO demande la parole :

Merci, M. le Président. J'aimerais vous annoncer que le groupe UDC a élu le conseiller Pierre François Clerc comme chef de groupe en remplacement de Mme Annie Mumenthaler. Merci de lui faire bon accueil même s'il n'est pas là ce soir.

Le Président :

Merci, Mme la Conseillère communale.

1.2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE**Le Président :**

Vous avez trouvé sur vos tables cinq communications écrites. M. le Syndic, la Municipalité désire-t-elle s'exprimer à propos de ces communications ou en faire d'autres ?

M. le Syndic répond par la négative.**Le Président :**

Je rappelle que d'éventuelles remarques de votre part, Mmes et MM. les Conseillers, sur ces communications, pourront être faites en fin de séance sous le point « Divers » de notre ordre du jour.

Je n'ai pas reçu dans le délai réglementaire de 7 jours, avant cette séance, de propositions individuelles sous forme de dépôts de motions ou postulats.

Mme Lydia Masméjan, municipale, demande la parole :

Mesdames, Messieurs, j'interviens ce soir pour vous donner des informations concernant les **Boverattes**.

Vous avez certainement lu dans les journaux que la Municipalité a récemment trouvé un accord avec La Vaudoise concernant le problème que nous avons évoqué ici dans une précédente séance de Conseil communal au sujet des revalorisations et des reclassements des terres du terrain des Boverattes. Vous l'avez lu dans les journaux mais nous avons gardé en primeur de vous informer les premiers sur le contenu de cet accord et ce qu'il en advient exactement.

Un accord a donc été trouvé avec La Vaudoise suite au problème de ce traitement de terres. Aucun montant n'a été révélé pour que vous soyez les premiers à être informés. Des sondages avaient révélé que des résidus de cuivre dans les sols, en raison des cultures viticoles effectuées au début du siècle dernier, étaient présents dans ces terres et qu'il fallait, par conséquent les retraiter et les revaloriser. Nous vous avons indiqué ce problème le 20 juin 2018 et vous avez certainement vu que le chantier, pour cette raison, avait dû être stoppé. Suite à des discussions que nous avons eues avec La Vaudoise, nous avons pu arrêter le montant que la Commune va prendre en charge. Ce sera un montant de CHF 450'000.-, soit la moitié des frais qui avaient été initialement prévus. Ce montant est pour solde de tous comptes et à l'exclusion de toutes prétentions futures. C'est un accord qui résulte d'une bonne discussion et nous considérons avoir correctement défendu les droits et les responsabilités de la commune de Pully.

Bien qu'il s'agisse ici d'une diminution de rente, puisque ce montant va être allégué sous forme d'une diminution de la rente que nous paiera La Vaudoise, cela nécessite quand même un préavis de notre part que nous présenterons lors de notre prochaine séance du Conseil communal. Pourquoi un préavis ? Parce qu'en fait cette diminution de la rente équivaut, financièrement, à une sortie d'argent, le résultat financier étant exactement le même que si nous devions finalement payer quelque chose bien que, en fait, comptablement, il s'agira simplement d'une diminution de la rente que nous paiera La Vaudoise le moment venu. Cette négociation, qui était certainement la meilleure, a permis de reprendre immédiatement le chantier. Vous avez pu constater que les terrassements ont déjà recommencé.

Nous sommes très heureux de cet accord, nous considérons qu'il s'agit d'un bon accord et, surtout, nous sommes très heureux que le chantier ait pu reprendre, que les travaux puissent continuer. Tout cela va impliquer un retard général sur le calendrier global qui avait été présenté préalablement, d'environ six mois. Ainsi, nous assurons à ce jour une mise en location en 2020 au lieu de 2019. C'est un retard malheureux mais peut-être pas aussi grave qu'il aurait pu l'être. Surtout, nous avons pu défendre très bien les intérêts de notre commune dans le cadre de cet accord dont nous sommes très satisfaits qui nous permet de poursuivre avec La Vaudoise dans une ambiance harmonieuse et en bonne collaboration. Nous vous remercions et nous sommes bien sûr à votre disposition si vous désirez d'autres renseignements sur ce sujet. Au prochain Conseil avec ce préavis. Merci.

Le Président :

Merci, Mme la Conseillère municipale. Cette fois-ci, il n'y a plus d'interventions. Merci.

Discours du Président

Mesdames et Messieurs, chers collègues, M. le Syndic, Mme et MM. les Conseillers municipaux,

C'est le moment où est attendu le discours inaugural de la nouvelle présidente ou du nouveau président. C'est une tradition. Certaines et certains de mes prédécesseurs se sont livrés, à ce moment, à une réflexion sur le sens d'un engagement politique, sur notre système de milice, sur le rôle de notre Conseil dans le fonctionnement démocratique de notre pays, d'autres ont livré un véritable programme pour Pully. Tous mes prédécesseurs pouvaient appuyer leur réflexion et asseoir la crédibilité de leur discours sur une longue carrière politique et une solide expérience de nos débats. Ce que je n'ai pas. Je me suis engagé dans la politique il y a trois ans et ne suis membre de ce Conseil que depuis deux ans. Je joue donc mon joker sur ces différents thèmes et vous donne rendez-vous au mois de juin 2019 pour vous faire part de mes réflexions personnelles sur nos missions collectives individuelles, sur le fonctionnement de notre Conseil et les enseignements que je tirerai de cette année de présidence.

Toutefois, en préparant cette séance, et notamment les assermentations auxquelles je procéderai dans un instant, j'ai réalisé que l'assermentation avait été, pour moi comme pour nous tous, le premier acte de ma vie de conseiller communal et que je n'avais pas du tout, mais alors pas du tout lu ce serment avant de l'entendre pour la première fois

lors de la cérémonie du Prieuré. Son texte figure derrière moi. Le serment est – je cite là le dictionnaire – une promesse solennelle que fait une personne avant d’entreprendre les tâches inhérentes à une certaine charge ou fonction. Confucius nous recommande fortement, je cite : « d’examiner si ce que tu promets est juste et possible car la promesse est une dette ». Je regrette de ne pas avoir procédé à cet examen avant mon assermentation. Je suis d’habitude plus prudent avant de contracter une dette mais je vous rassure tout de suite, je suis tout à fait à l’aise avec les résultats de l’examen a posteriori.

Quelle est donc notre dette que nous contractons vis-à-vis de la société une fois ce serment prêté qui, comme le dit Pierre Dac, n’est jamais rendu ? Certes, la formulation de notre serment est claire, vous pouvez le lire derrière moi, même si je me demande toujours ce qu’on attend de moi pour maintenir l’ordre public. Le plus important, cependant, est que chacun définisse pour soi-même ce qu’il implique dans son action, mon action, au sein de notre Conseil.

Pour moi, il implique de respecter évidemment les valeurs fondamentales de notre pays, nos libertés mais en particulier en ce qui nous concerne, de respecter le débat démocratique, de respecter l’opinion de tous, à tous les niveaux, plénum, commissions, d’en débattre sincèrement et de respecter les décisions prises démocratiquement. Le devoir de diligence implique de travailler, de participer aux séances et de s’exprimer sur la base d’une opinion bien étayée et transparente. Le devoir vis-à-vis du pays, l’exigence de justice et de vérité impliquent un engagement sans compromission et sincère au service du bien commun qui doit dépasser les préoccupations individuelles.

Bien sûr, ces principes s’accommodent parfaitement des divergences politiques. Le serment est unique mais la pensée ne l’est pas. Elle ne doit pas l’être et les opinions sont plurielles. Enfin, si les présidents vous rappellent votre serment au début de chacune de nos séances, c’est pour démentir Marcel Pagnol qui disait : « les serments, comme les personnes, perdent leurs forces en vieillissant ». C’est en raccourci les principes qui me guideront tout au long de cette année. Je me réjouis sincèrement d’assumer cette charge, avec enthousiasme et modestie, je vous l’ai déjà dit au mois de juin, et je sais pouvoir compter sur votre indulgence à l’égard d’un débutant, particulièrement aujourd’hui. Je m’efforcerai d’être digne de votre confiance témoignée en juin dernier lors de mon élection et tiens une nouvelle fois à vous en remercier. (Applaudissements)

2. **ORDRE DU JOUR**

Le Président :

Vous avez reçu l’ordre du jour avec le courrier que j’évoquais tout à l’heure le 28 août dernier. Ensuite de la démission de M. Jean-Philippe Clavel reçue le 28 août, soit 5 jours seulement après notre séance du Bureau arrêtant l’ordre du jour de ce soir, je vous propose une modification de cet ordre du jour afin de pouvoir assermenter dès aujourd’hui son successeur et le remplacer sans tarder au sein de la commission de recours en matière d’impôts communaux.

J’ai également reçu, le 3 septembre 2018, un courriel de la part de M. Florian Abbet, de l’Alliance du Centre, qui devait être assermenté aujourd’hui en remplacement de M. Richard Golay. Il m’indiquait ne pas pouvoir assister à la séance de ce soir et s’en

excusait en raison d'engagements préexistants. Il sera assermenté lors de notre prochaine séance. Je vous propose donc de modifier le point 1 de l'ordre du jour comme suit le chapitre sur les assermentations, je ne vais pas vous le relire ; il figure à l'écran. Nous perdons M. Florian Abbet et gagnons M. Frank Ducret dans la liste des personnes que nous allons assermenter tout à l'heure.

Je propose l'ajout du point 8 suivant : élection d'un membre à la commission de recours en matière d'impôts communaux.

Enfin, la numérotation des points suivants est ajustée, le point 8 devenant le point 9 et ainsi de suite.

Avez-vous des remarques à propos de ces propositions de modifications de l'ordre du jour ? La discussion est ouverte. Tel ne semble pas être le cas. La discussion est close. On passe au vote.

L'ordre du jour avec les amendements proposés est approuvé à l'unanimité. Je vous en remercie.

2.1. Assermentation de Mme Paola Orlando Micolot en remplacement de M. Dennis Messerli (PLR), démissionnaire, de Mme Sylvie Winkler en remplacement de Mme Florence Bétrisey (PS), démissionnaire, de M. Antoine Schneebeli en remplacement de Mme Carole Di Natale (PS), démissionnaire ainsi que de M. Frank Ducret en remplacement de M. Jean-Philippe Clavel (AdC), démissionnaire

Le Président :

Ce point figure à l'écran tel qu'amendé il y a un instant.

La démission de M. Messerli, du PLR, avait déjà été annoncée et sa lettre de démission lue lors du Conseil du 30 mai dernier. Nous allons donc précéder à l'assermentation de :

- Mme Paola Orlando Micolot, première vient-ensuite sur la liste PLR, en remplacement de M. Messerli ;
- Mme Sylvie Winkler, proclamée élue par le Bureau dans sa séance du 23 août dernier sur proposition du Parti socialiste, la liste des viennent-ensuite de ce parti étant épuisée, ceci en remplacement de Mme Florence Bétrisey ;
- M. Antoine Scheebeli proclamé élu par le Bureau dans sa séance du 23 août pour les mêmes raisons que précédemment évoqué en remplacement de Mme Carole Di Natale ;
- M. Frank Ducret, premier vient-ensuite sur la liste de l'Alliance du Centre, en remplacement de M. Jean-Philippe Clavel.

Je prie M. l'Huissier de bien vouloir conduire les nouvelles conseillères communales et les nouveaux conseillers communaux devant la tribune et j'invite l'Assemblée à se lever.

Mesdames les nouvelles conseillères communales, Messieurs les nouveaux conseillers communaux, je vais lire le serment que vous devez prêter avant d'entrer en fonctions.

Son texte figure dans la Loi cantonale sur les communes et dans notre règlement du Conseil. Après quoi, à l'appel de votre nom, vous lèverez la main droite et direz clairement : « Je le promets ! ». Voici le serment :

Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publiques, d'avoir dans tout ce qui sera discuté la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la Loi vous attribue ou pourra vous attribuer.

Mme Paola Orlando Micolot ?

Mme Paola Orlando Micolot : Je le promets !

Mme Sylvie Winkler ?

Mme Sylvie Winkler : Je le promets !

M. Antoine Schneebeli ?

M. Antoine Schneebeli : Je le promets !

M. Frank Ducret ?

M. Frank Ducret : Je le promets !

Mesdames, Messieurs, au nom de cette Assemblée, je vous félicite. Je vous souhaite une chaleureuse bienvenue au sein de notre Conseil communal de Pully et vous prie de passer vers notre secrétaire pour recevoir chacune et chacun votre brevet ainsi que le règlement de notre Conseil. Félicitations. (Applaudissements). J'invite l'Assemblée à se rassembler.

Nous allons maintenant procéder aux remplacements nécessités par les démissions de nos collègues au sein des commissions devant être élues par ce Conseil. Je rappelle une seule fois, pour les points 2 à 8 de l'ordre du jour, que, conformément à l'art. 38 al. 3 de notre règlement, un siège devenu vacant reste acquis au groupe auquel appartenait le conseiller à remplacer.

2.2. Election d'un membre à la commission des pétitions en remplacement de M. Richard Golay (Les Verts), démissionnaire

Le Président :

J'invite le groupe des Verts à présenter une candidature à ce poste.

Mme Anne Viredaz demande la parole :

Au nom du groupe des Verts, j'ai le plaisir de vous soumettre la candidature de Mme Valérie Bory Beaud pour succéder à Richard Golay en tant que membre de la commission des pétitions. Licenciée en sciences politiques, entrée au Conseil communal en 2006, Mme Bory Beaud est une conseillère communale fort expérimentée qui a siégé dans de nombreuses commissions et a même déjà présidé la commission des pétitions de 2009 à 2012. Je la recommande chaleureusement à vos suffrages.

Le Président :

Je remercie Mme Anne Viredaz pour la présentation de Mme Valérie Bory Beaud. Y a-t-il d'autres candidatures ? Tel n'est pas le cas. Mme Valérie Bory Beaud est élue tacitement. (Applaudissements)

M. Golay était président de la commission des pétitions. Selon l'art. 41 al. 2 de notre règlement, les commissions élues par le Conseil s'organisent elles-mêmes. Je prierais donc les membres de la commission des pétitions de se réunir ici devant la tribune à la fin de la séance pour élire leur président, de telle sorte que cette commission soit immédiatement opérationnelle.

2.3. Election éventuelle d'un membre suppléant à la commission des pétitions**Le Président :**

Vu l'élection de Mme Valérie Bory Beaud à la commission des pétitions et M. Bernard Suter en étant toujours suppléant, le point 3 de l'ordre du jour n'a plus lieu d'être et nous pouvons passer au point 4.

2.4. Election d'un membre suppléant à la commission des finances en remplacement de M. Richard Golay (Les Verts), démissionnaire**Le Président :**

J'invite une nouvelle fois Mme Anne Viredaz à présenter une candidature.

Mme Anne VIREDAZ FERRARI :

Pour le poste de membre suppléante à la commission des finances, le groupe des Verts est heureux de présenter la candidature de Mme Anne-Laure Thévoz qui est enseignante en soins infirmiers à la Haute école de la Source à Lausanne. Mme Thévoz est aussi vice-présidente des Verts du district de Lavaux-Oron. Elle est entrée au Conseil communal de Pully en 2011 et a été récemment membre du Bureau du Conseil de 2016 jusqu'en juin 2018. Nous vous invitons à réserver un très bon accueil à la candidature de Mme Anne-Laure Thévoz.

Le Président :

Je vous remercie, Mme Viredaz, pour la présentation de Mme Anne-Laure Thévoz. Y a-t-il d'autres candidatures ? Tel n'étant pas le cas, Mme Anne-Laure Thévoz est élue tacitement et je l'en félicite. (Applaudissements)

2.5. Election d'un membre à la commission des affaires régionales et intercommunales (CARI) en remplacement de Mme Carole Di Natale (PS), démissionnaire**Le Président :**

J'invite M. Yassin Nour à présenter une candidature à ce poste.

M. Yassin NOUR :

Merci, M. le Président. Le groupe socialiste a désigné la candidature de M. David Häusermann, déjà membre de cette commission en tant que membre suppléant pour remplacer Mme Carole Di Natale. Je vous remercie de l'accueil que vous ferez à sa candidature.

Le Président :

Je remercie M. le Conseiller communal Yassin Nour pour la présentation de M. David Häusermann. Y a-t-il d'autres candidatures ? Tel n'étant pas le cas, M. David Häusermann est élu tacitement et on l'en félicite. (Applaudissements)

2.6. Election éventuelle d'un membre suppléant à la commission des affaires régionales et intercommunales (CARI)**Le Président :**

Ce n'est plus éventuel, c'est réel. M. Nour, vous avez la parole.

M. Yassin NOUR :

Merci, M. le Président. Le groupe socialiste a désigné M. Adolfo León Gonzalez comme candidat pour ce poste. M. Adolfo León Gonzalez est entré il y a quelques mois dans notre assemblée. Je vous remercie de l'accueil que vous ferez à sa candidature.

Le Président :

Merci, M. Nour, pour la présentation de M. Adolfo León Gonzalez. Y a-t-il d'autres candidatures ? Tel n'étant pas le cas, M. Gonzalez est élu tacitement et on l'en félicite. (Applaudissements)

2.7. Election d'un membre suppléant à la commission de gestion en remplacement de Mme Carole Di Natale (PS), démissionnaire**Le Président :**

J'invite une nouvelle fois M. Nour à se lever.

M. Yassin NOUR :

Merci, M. le Président. Le groupe socialiste a désigné la candidature de Mme Odile Cuénoud Gonzalez comme membre suppléante à la commission de gestion. Mme Odile Cuénoud Gonzalez est entrée il y a quelques années déjà dans notre Conseil. Je vous remercie.

Le Président :

Merci, M. Nour, pour la présentation de Mme Odile Cuénoud Gonzalez. Y a-t-il d'autres candidatures ? Tel n'étant pas le cas, Mme Gonzalez est élue tacitement. Nous l'en félicitons. (Applaudissements)

2.8. Election d'un membre à la commission de recours en matière d'impôts communaux en remplacement de M. Jean-Philippe Clavel, démissionnaire**Le Président :**

J'invite le groupe de l'Alliance du Centre à présenter une candidature à ce poste. Mme Privet, vous avez la parole.

Mme Nadia PRIVET :

L'Union Pulliérane – Vaud Libre – AdC a le plaisir de présenter la candidature de M. le Conseiller Cedric Milliquet. Cedric Milliquet siège depuis longtemps au sein de ce Conseil, il a fait partie de nombreuses commissions permanentes et ad hoc. Il a, par ailleurs, été président du Conseil. Il saura prendre la mesure du mandat que le Conseil lui concéderait au sein de la commission en matière de recours d'impôts. Nous vous encourageons vivement à soutenir sa candidature. Merci.

Le Président :

Merci, Mme Privet pour la présentation de M. Milliquet. Y a-t-il d'autres candidatures ? Tel n'étant pas le cas, M. Cedric Milliquet est élu tacitement et on l'en félicite. (Applaudissements)

**2.9. Préavis 12-2018 Requalification du site du Prieuré et de la Villa romaine
Demande de crédit d'étude - Crédit demandé CHF 2'220'000.00**

Le Président :

Nous arrivons au point 9 l'ordre du jour, plat de résistance de cette séance. Nous avons tous reçu ce préavis avec la convocation du 28 août 2018. Il est daté du 9 mai car il était initialement prévu pour la séance du 20 juin dernier et le Bureau, dans sa séance du 17 mai avait reporté ce point à la séance de septembre.

Vous avez toutes et tous reçu également un courrier de la Municipalité daté du 31 août et comprenant en annexe un résumé des grandes lignes de ce projet. Ce sont évidemment le préavis et ses conclusions qui sont en discussion aujourd'hui. J'invite Mme la Conseillère communale Valérie Anglard, présidente de la commission ad hoc, à venir à la tribune pour présenter et commenter le rapport de dite commission.

Mme Valérie ANGLARD :

La commission ad hoc était composée de Mmes Madeleine Baumann, Nathalie Jaquerod, Nadia Privet, MM. Michel Aguet, Roland du Bois, Michel Godart, Jean-Marie Marlétaz et Yassin Nour. Elle s'est réunie le 4 septembre 2018 à 18h00 dans une salle du bâtiment administratif de la Damataire à Pully. Elle a siégé en présence de M. Gil Reichen, syndic, M. Nicolas Leuba, municipal. Ils étaient accompagnés de M. Daucourt, chef du Service de l'urbanisme, de MM. Décosterd et Ponçin, et de Mme Delphine Rivier, directrice des musées de Pully. Nous les remercions de l'accueil et de la qualité des informations détaillées qui nous ont été dispensées. Les arguments avancés de part et d'autre figurent dans le rapport que vous avez reçu. Je n'y reviendrai donc pas.

A l'issue d'une délibération qui a eu lieu à huis clos, la commission s'est prononcée de la façon suivante :

- Proposition d'amendement par un commissaire pour la conclusion n° 1 du préavis qui se précise de la façon suivante : « d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 2'000'000.- destiné à financer la poursuite des études relatives au projet de l'Hôtel de Ville et de l'assainissement de la Villa romaine. Vote de la commission sur l'amendement : 1 pour, 8 contre, 0 abstention. L'amendement a été refusé par la Commission.

Finalement, la commission ad hoc propose, par 5 voix contre et 4 voix pour, de refuser les conclusions du préavis N° 12-2018 Requalification du site du Prieuré et de la Villa romaine – Demande de crédit d'étude - Crédit demandé CHF 2'220'000.00.

Je terminerai en précisant que les conclusions reformulées à la fin du rapport que j'ai établi pour la commission ad hoc, que vous avez tous reçu, ne doivent pas être traitées comme une proposition d'amendement. Je vous remercie pour votre attention.

Le Président :

Merci, Mme la Présidente de la Commission. Nous n'avons pas de rapport de minorité. J'ouvre maintenant la discussion sur l'entrée en matière sur cette demande de crédit d'étude en vous demandant que vos interventions se limitent spécifiquement à ce sujet. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur l'entrée en matière ?

M. Luc JEANNERET demande la parole :

Sans illusions quant à mon intervention qui vise une demande de non entrée en matière, j'en profite pour être un des premiers à intervenir sur ce préavis. Je ne voterai pas pour les raisons suivantes. Votre Municipalité procède en l'espèce à du saucissonnage en commençant par vous faire voter quelques milliers de francs pour déménager la fanfare, quelques milliers de francs pour déménager la cave communale, CHF 800'000.- pour un concours d'architectes et aujourd'hui plus de CHF 2'000'000.- pour les études. Il ne restera que quelques dizaines de millions pour les travaux et les dégâts collatéraux que seront le déménagement du restaurant ainsi que celui du caveau de dégustation.

Cette dépense de frais d'études alors que le programme d'utilisation des locaux est plus que sommaire ne me semble pas indispensable. Par exemple, il a toujours été prévu que lors de chaque nouvelles constructions ou rénovations on profiterait de mettre un certain nombre de places de garderie qui font cruellement défaut à Pully. Pas vu de places de crèche supplémentaires dans cette réalisation de plus de CHF 20 mio. Comme je l'ai dit, sans aucunes illusions, je vous demande de refuser l'entrée en matière sur ce préavis 12-2018. J'invite la Municipalité à déterminer un programme puis à revenir devant le Conseil avec un projet en entreprise générale. Je vous remercie.

Le Président :

Merci, M. Jeanneret. La discussion étant ouverte, elle se poursuit. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Nous sommes toujours au chapitre de l'entrée en matière.

M. Gil REICHEN, syndic, demande la parole :

M. le Président, Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers, j'ai l'impression que l'intervention de M. Jeanneret touche largement le fond mais en principe je laisserai le Président argumenter sur les aspects juridiques du règlement du Conseil. Evidemment que la Municipalité souhaite vivement que vous entriez en matière sur ce projet. Il est temps qu'on en discute sur le fond, comme a commencé à le faire M. Jeanneret auquel on répondra lorsque nous seront sur le fond. Donc, merci de refuser cette proposition.

Le Président :

La discussion est toujours ouverte. Quelqu'un désire-t-il s'exprimer sur l'entrée en matière ? Tel ne semble pas être le cas. La discussion est close sur ce point. Nous pouvons passer au vote.

L'entrée en matière est acceptée à une évidente majorité.

Nous pouvons maintenant passer au traitement de cet objet sur le fond et sur les conclusions du préavis. J'ai en préambule quelques clarifications d'ordres procédural et réglementaire à garder en tête lors de la discussion que je vais ouvrir dans un instant. Premièrement et conformément à ce que vient de déclarer Mme Anglard, je ne traiterai pas les conclusions modifiées du rapport de la commission ad hoc comme un amendement. Nous sommes d'accord sur ce point. Deuxièmement, le rapport de la commission ad hoc fait état, en page 5, des « rapports » de la Commission des finances et de la Commission permanente d'urbanisme. Il ne s'agit pas de rapports à l'intention de notre Conseil mais de préavis et les présidents de ces deux commissions ne vont ainsi pas défilier à cette tribune pour présenter leurs préavis.

Enfin, si le préavis de la Commission d'urbanisme n'appelle pas de clarification, celui de la Commission des finances appelle une remarque de procédure de ma part. Vous avez pu lire qu'il s'agit d'un préavis positif mais soumis à la condition que la conclusion 1 du préavis 12-2018 soit subdivisée en deux conclusions. Ce remplacement de la conclusion 1 par deux conclusions n'est possible qu'en cas de vote positif de cette assemblée sur un amendement allant dans cette direction. Je demanderai donc le moment venu à M. Richard Pfister, président de la COFIN, si la Commission des finances maintient son préavis positif.

Contrairement à ce qui se passait sous notre ancien règlement, un ralliement de la Municipalité à un amendement n'évite pas un vote sur cet amendement mais lui donne, évidemment, un éclairage particulier. Enfin, je rappelle les conditions à satisfaire par une proposition d'amendement pour être recevable et ne pas violer le principe selon lequel le Conseil doit s'abstenir de cogestion. L'amendement doit être déposé par écrit. Il doit porter sur les conclusions du préavis et doit avoir une portée, si possible, financière.

Voilà, j'en ai terminé avec ces quelques clarifications et ouvre la discussion sur le préavis 12-2018 et ses conclusions. A qui puis-je donner la parole ?

Mme Lena LIO demande la parole :

Merci, M. le Président. Le groupe UDC est bien conscient de la nécessité de requalifier le site du Prieuré. Par ailleurs, nous sommes naturellement attachés à la défense du rayonnement culturel de la Ville de Pully. A ce titre, nous sommes pleinement conscients de la nécessité de préserver au mieux les vestiges de la Villa romaine, lesquels sont d'ailleurs reconnus comme étant d'importance nationale. Toutefois, la discussion que nous avons eue au sujet du préavis n° 12-2018 a fait apparaître des divergences d'opinion de natures variées sur l'une ou l'autre partie du projet. En conséquence, le groupe UDC a opté pour la liberté de vote. Merci.

Le Président :

Merci, Mme Lio.

Mme Jaquerod avait levé la main et souhaitait la parole. Vous avez la parole.

Mme Nathalie JAQUEROD :

Merci, M. le Président. Le préavis 12-2018 qui nous est soumis ce soir porte sur une demande de crédit d'étude tant pour le projet d'Hôtel de Ville que pour la Villa

romaine. Le regroupement de ces demandes pour des objets aux stades de développement différents complexifie l'analyse du préavis. En effet, le crédit d'étude pour la rénovation du Prieuré et du développement de l'Hôtel de Ville comprend à la fois l'avant-projet, le projet et les appels d'offres. Il n'en est de loin pas le cas de la Villa romaine pour laquelle seul un avant-projet est concerné.

A cela s'ajoute le fait que les enjeux relatifs à la Villa romaine dont le concours d'architecture organisé par la Municipalité, des dires mêmes de M. le Syndic, n'ont pas été totalement compris par les soumissionnaires. Le projet lauréat annoncé le 7 décembre 2017 lors du vernissage de l'exposition a, depuis lors, fait l'objet de multiples commentaires et remarques sur lesquels je ne reviendrai pas ici. Nous notons toutefois que la Municipalité s'est à plusieurs reprises exprimée à ce sujet et a fait mention des inévitables ajustements qu'il conviendra d'apporter au projet vainqueur.

Au vu de ce qui précède et suite aux discussions qui ont eu lieu, en commission des finances notamment, il nous apparaît que des précisions quant au champ des études à mener sont nécessaires. Pour l'Hôtel de Ville, nous sommes d'avis que la suppression dans les conclusions de la Municipalité de la référence « au présent préavis » est judicieuse et offre la latitude nécessaire aux modifications architecturales. Pour la Villa romaine, nous désirons limiter les études à son assainissement et à la localisation des activités actuelles de l'Archéolab. Dès lors, mon collègue Julien Pache et moi-même avons l'honneur de vous présenter l'amendement suivant au point 1 des conclusions du préavis 12-2018 :

Le Conseil communal de Pully décide :

« - d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 1'900'000.- destiné à financer les études relatives au projet de l'Hôtel de Ville et au projet lié, montant à prélever tout ou partie sur les disponibilités de la bourse communale ;

- d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 320'000.- destiné à financer les études d'avant-projet permettant d'établir des propositions pour l'assainissement pour la Villa romaine et la localisation des activités de l'Archéolab, montant à prélever tout ou partie sur les disponibilités de la bourse communale ».

Je vous remercie.

Le Président :

Mme Jaquerod, je vous remercie. Vous avez eu l'amabilité de m'envoyer par mail cet après-midi le projet de votre amendement. Est-ce que vous pouvez me le donner par écrit de telle sorte que j'aie vraiment la version certifiée finale ?

Mme Jaquerod le remet au Président qui l'en remercie.

Le Président :

La discussion se poursuit.

Mme Lucienne VASSEROT demande la parole :

Afin que le bâtiment du Prieuré 2 et 2a ne soient pas réservés qu'aux services administratifs, mais qu'ils soient revalorisés aussi en espace public ouvert à la population, et surtout que ce lieu unique soit préservé et animé en-dehors des heures de

bureau, nous souhaitons revaloriser l'ensemble du rez-de-chaussée : transparence, lieu animé et accueillant pour tous. Voici l'amendement sur la conclusion 1 du préavis :

« d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 1'900'000.- destiné à financer les études d'avant-projet permettant d'établir des propositions pour la transformation de l'Hôtel de Ville en y intégrant des activités autres que l'administration communale au niveau de l'ensemble du rez-de-chaussée du Prieuré 2 et 2a, montant à prélever tout ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale ». Merci.

Le Président :

Merci, Mme Vasserot. Même question que tout à l'heure. Pouvons-nous disposer de votre amendement par écrit, même si vous avez également eu l'amabilité de m'envoyer le projet cet après-midi ?

Mme Vasserot le remet au Président qui l'en remercie.

La discussion se poursuit.

Mme Anne VIREDAZ demande la parole :

Merci, M. le Président. Le groupe des Verts est convaincu que la Ville de Pully doit assumer pleinement ses responsabilités quant à la préservation et la mise en valeur du patrimoine historique et culturel situé sur la colline du Prieuré. Ce site est remarquable. Il l'était déjà il y a quelque 2000 ans lorsque le sieur Pollius a choisi de s'y établir et d'y faire construire sa villa. C'est le joyau de Pully. Le découplage des projets de rénovation du Prieuré et de la Villa romaine suscite cependant quelques inquiétudes pour la Villa romaine. Le groupe des Verts soutiendra le crédit d'étude de CHF 320'000.- destiné à compléter l'avant-projet mais le délai supplémentaire ne doit pas se transformer en ajournement sine die du projet. La Villa romaine est un bien culturel d'importance nationale, un atout pour Pully. Il nous semble important qu'une solution soit trouvée, même plus modeste que celle esquissée dans les résultats du concours afin de garantir la réhabilitation des vestiges et la viabilité des activités de l'Archéolab.

Concernant le Prieuré, le projet d'en faire un Hôtel de Ville qui rassemble des services de l'administration et qui dispose d'un guichet centralisé clairement identifiable et facilitant l'accès de la population à certains services est unanimement soutenu par le groupe des Verts. Quelques membres dont je fais partie émettent néanmoins certaines réserves quant au bien-fondé et à la nécessité de consacrer l'ensemble des surfaces des différents bâtiments, hormis la salle de paroisse à un usage exclusivement administratif. Ne serait-ce pas envisageable que l'usage d'autres salles soit étendu ? Celui des salles de réunions, par exemple, prévues dans les combles du Prieuré ? Seront-elles accessibles aux personnes à mobilité réduite ? Ne pourrait-on pas imaginer qu'elles puissent être louées comme les salles de conférence situées au premier étage de l'annexe de la Maison Pulliérane ? Celles-ci sont très demandées mais inaccessibles aux personnes à mobilité réduite. Est-il prévu que des bureaux soient loués à d'autres entités que les services communaux et ne pourrait-on pas envisager que des surfaces proches de la Villa romaine puissent, le cas échéant, héberger les activités de médiation de l'Archéolab ? Je vous remercie pour votre attention.

Le Président :

Merci, Mme Viredaz. La discussion se poursuit.

M. Jean-Luc DUVOISIN demande la parole :

Je m'excuse par avance. Je vais être trivial. Je vais parler d'oseille, de pèze, de flouze, enfin, bref, d'argent mais, ne dit-on pas que c'est le nerf de la guerre ? Nous avons donc dépensé CHF 800'000.- dans un concours qui, si j'ai bien compris, ne sera pas réellement profitable puisqu'on risque de faire des modifications par rapport au résultat du lauréat. On nous demande aujourd'hui CHF 2'220'000.- pour une étude. Nous allons donc dépenser CHF 3 mio avant le début des moindres travaux. On nous présentera ensuite un préavis pour la construction à proprement parler, de probablement CHF 17 mio, quelque chose comme ça, ce qui représente déjà un peu plus de CHF 1'000.- par habitant. Sachant que tous ne paient pas d'impôts, ça va faire cher pour ceux qui en paient. Je trouve tout ceci extrêmement cher et formule le vœu qu'il n'y ait aucun dépassement, ce qui est malheureusement assez rarement le cas. En ces temps d'augmentation de la péréquation, il est de notre devoir de limiter au maximum les dépenses communales et je souhaite, encore une fois, que vous fassiez attention aux dépassements. Je vous remercie pour votre écoute.

M. Sébastien FAGUE demande la parole :

Nous avons deux amendements en présence et, pour ma part, je vous recommande de soutenir l'amendement Jaquerod-Pache au détriment de l'amendement qui a été déposé par l'Union Pulliérane – Vaud Libre. Je vous invite à soutenir cet amendement qui a le mérite de clarifier la situation de l'affectation du montant qui nous est proposé. En effet, si on a pu dire – et on l'a encore entendu ce soir – que la partie en lien avec la Villa romaine n'était pas des plus heureuses dans son traitement suite au concours – c'est l'avis de certains en tous cas – c'est également le concept de voir un agrandissement de l'Archéolab et du Musée romain qui en inquiète plus d'un, surtout dans le calendrier imparti actuellement et donc les priorisations des investissements à venir pour notre commune.

Dès lors, dans cet amendement qui vous est proposé par Mme Jaquerod et M. Pache, le but est bien de pouvoir étudier les possibilités en lien avec l'assainissement du site et le remplacement de l'Archéolab actuel, car il n'est pas non plus demandé de démanteler ce qui a fait satisfaction aujourd'hui autour de l'archéologie pulliérane, mais bien d'avoir une idée précise des coûts engendrés pour une conservation de ce qui se fait actuellement en lien avec les dégradations constatées et contre lesquelles il est urgent d'agir. Je le redis donc : cet amendement a le mérite de clarifier l'utilisation du crédit demandé dans le sens de mes remarques et vous invite, avec une très large majorité du groupe PLR, à le soutenir au détriment de l'autre. Merci beaucoup.

M. Gil REICHEN, syndic, demande la parole :

M. le Président, Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers, je pense qu'il n'échappe à personne d'entre vous qu'on est à un moment décisif pour l'avenir de ce projet puisque, jusqu'ici, comme l'a dit M. Duvoisin, on a dépensé un certain nombre de sommes pour faire avancer les réflexions mais qu'évidemment, dépenser un peu plus de 2 mio pour poursuivre les études est un engagement qui est un peu plus fort, même si le crédit de réalisation qui viendra vraisemblablement en 2020 est encore une étape, l'étape de ce soir est importante.

C'est sûr aussi, et c'est normal, que le débat sur un objet de ce genre ait une forte dimension émotionnelle parce qu'on parle d'un bâtiment historique qui a, lui, une forte valeur symbolique, auquel nous, toutes et tous, sommes attachés et auquel tous les Pulliérans sont évidemment attachés. J'ai l'impression que chacun ou en tout cas certains d'entre vous ont des convictions depuis pas mal d'années sur ce projet et quoi qu'on dise – il est en tous cas assez compliqué de faire bouger ces convictions – c'est en tout cas l'impression que j'ai eue suite à certaines séances de commissions où certains sont entrés avec leurs convictions et sont sortis avec les mêmes quoi qu'on ait pu dire et expliquer pendant la séance. Donc, je ne vais pas répéter une liste d'arguments que vous connaissez. La Municipalité s'est permise de vous envoyer une petite brochure faite en interne, avec nos propres moyens, mais qui, à nos yeux, résumait les points qui nous paraissent importants dans ce projet.

Je crois que tout le monde a la conviction que des travaux de rénovation dans ce bâtiment sont urgents. Je crois que cela est quelque chose de largement partagé. Certains, par contre, ont des doutes, où envisagent de refuser ce projet ou voulaient même refuser l'entrer en matière plutôt par rapport à l'affectation qui en est faite. On a échangé à peu près sur tous les points – la question de l'animation, du centre-ville, de l'attractivité, de consacrer ces surfaces à l'administration et pas à la population – tout cela a été largement débattu et je crois qu'aujourd'hui, et je le dirai encore dans le cadre de l'amendement qui a été déposé par l'Union pulliérane, il n'y a pas d'autre affectation crédible qui est apparue ces cinq dernières années. Cela fait depuis 2013 qu'on parle de ce projet, ici, avec ce Conseil, avec le préavis d'intention. Cela fait depuis plus longtemps qu'on l'étudie. Aujourd'hui, on arrive à un point où il s'agit d'avancer.

Avant de venir sur la question des amendements proposés, j'aimerais juste relever deux points. Par rapport à l'intervention de M. Duvoisin, sur le financement, oui, de l'argent a été dépensé, non, le concours n'est pas à recommencer ou l'argent investi dans le concours n'est pas profitable, je crois que c'est ce qui a été dit. Oui, cet argent est profitable. Il a permis de faire travailler dix-huit équipes de mandataires avec des compétences spécifiques sur des bâtiments historiques pour faire des propositions d'implantation du programme et, c'est vrai, des propositions sur le volet de la Villa romaine. Le crédit qui est demandé ce soir permet de poursuivre ces études et de les développer et de faire évoluer ce projet sur certains aspects qui ont été contestés, critiqués, notamment, l'aspect de certaines façades. On a eu l'occasion de le dire en commission, le but du concours n'était pas de définir le projet définitif des façades, donc de l'aspect des bâtiments, mais de proposer la volumétrie et l'implantation d'un programme.

Les honoraires sont importants, le travail derrière un projet de ce genre est également important. On a peu parlé des honoraires, étonnamment, en commission non plus, je crois. Les tarifs sont tout à fait usuels, voire même bas, avec des tarifs horaires moyens de CHF 135.- et des règles de calculs des honoraires qui sont tout à fait conformes à ce qui se fait et qui sont – on a déjà eu l'occasion de le dire – fixés dans des normes, des règlements de la Société suisse des ingénieurs et architectes. On est tout à fait dans les règles habituelles de ce qui se fait pour ce type de construction mais c'est du travail, c'est des heures, c'est des mandataires spécialisés : architectes, ingénieurs civils, ingénieurs spécialistes. Tout cela présente une somme importante, c'est vrai.

Aujourd'hui, l'amendement qui nous est proposé par l'Union pulliérane témoigne – on peut le dire, le reconnaître – d'une certaine persévérance dans l'intention de bloquer le projet de la Municipalité, puisque l'Union pulliérane a, depuis le préavis d'intention, manifesté son désaccord par rapport à ce projet. Donc, reconnaissons cette persévérance. Mais, ce qui est proposé, en fait, Mesdames et Messieurs, ne tient pas. Etudier avec CHF 900'000.- des variantes d'avant-projets sur un programme qui n'est absolument pas défini, si ce n'est une intention de remettre un certain nombre de surfaces à la population. C'est quelque chose qui n'est pas crédible ! Comment voulez-vous définir des variantes d'avant-projets sans connaître le programme que vous voulez faire ? En principe, on définit un programme et l'avant-projet permet d'examiner des variantes pour réaliser ce programme, mais « des besoins de la population », Mesdames et Messieurs, quels besoins ? pour quelles surfaces ? avec quel équipement ? Personne n'est à même de répondre à cette question.

Je vous rends quand même attentifs à deux choses : le projet, comme il est aujourd'hui, découle d'un programme qui a été celui du concours et qui a été soutenu par le Conseil communal à une très forte majorité de presque trois-quarts. Alors oui, une minorité de gens contestaient ce programme mais le projet, jusqu'ici, a été développé sur une majorité forte. Aujourd'hui, le rez-de-chaussée, dans le projet tel qu'il va être développé, est, pour une bonne partie consacré à des espaces au profit de la population. L'espace d'une salle polyvalente partagée avec la Paroisse qui donne sur l'Esplanade du Prieuré est aujourd'hui occupé par des bureaux administratifs. Ce sera un espace restitué à la population qui va dans le sens du vœu de certains, une zone d'accueil large, confortable, accessible pour toutes les personnes, y compris celles à mobilité réduite, est aussi un espace au profit de la population.

Par conséquent, le projet de la Municipalité répond à ces critères et il le fait sur des besoins avérés. On constate quasiment tous les jours un besoin d'utiliser des locaux ou l'Esplanade elle-même pour des mariages, pour des fêtes de famille. Un espace partagé de plain-pied avec l'Esplanade du Prieuré sera un espace vraiment non seulement pour la Paroisse qui est quelque part quand même un peu la population, mais aussi pour toute la population, pas seulement les membres de la Paroisse.

Voilà, Mesdames et Messieurs, pourquoi on pense que la proposition de l'Union pulliérane est un retour en arrière, un blocage du projet sur des bases peu claires alors qu'aujourd'hui on vous demande de poursuivre les études sur une base qui est claire, sur des besoins qui sont avérés et sur un programme que ce Conseil a déjà largement validé. Pour cette raison, la Municipalité dans son ensemble, c'est-à-dire tous mes collègues et moi-même, partage la même conviction que ce projet est un bon projet, qu'il a sa pertinence.

Deux mots encore sur le restaurant : cela a été évoqué, certains ont regretté qu'on ne parle pas de restaurant dans ce préavis. Peut-être que c'est une erreur. On nous a reproché la mauvaise rédaction de ce préavis. J'en prends acte et on fera notre mea culpa. La rédaction est faite, elle est comme elle est. On n'a pas parlé du restaurant parce que le préavis d'intention en 2013 nous paraissait clair à ce sujet. L'intention de la Municipalité est de déplacer le restaurant sous les arcades du Prieuré, à une quinzaine de mètres. Le coût était estimé, dans ce préavis de 2013, alors de CHF 1,8 mio. Aujourd'hui, on n'en a pas reparlé car on souhaite travailler sur d'autres options, notamment la recherche d'un partenaire qui exploite le restaurant et fait l'investissement

lui-même. Ce sont des modèles qui existent mais le développement de ces modèles n'est possible qu'à partir du moment où l'on a un feu vert sur le projet de l'Hôtel de Ville et, donc, pour nous, à partir de la séance de ce soir. On ne peut pas entreprendre des démarches sur cette base si on n'a pas une certitude que le Conseil va voter la suite de ces études. Voilà où on en est avec le restaurant.

Enfin, un mot sur la Villa romaine pour dire, c'est vrai, que la problématique du traitement de la Villa romaine, de son assainissement et d'une éventuelle extension comme elle apparaît dans les résultats du concours, a semé une certaine confusion que la Municipalité n'a pas levé dans son préavis, ou que très partiellement. Le concours avait pour objet, encore une fois, de choisir une équipe de mandataires et de faire une réflexion globale sur le site. Aujourd'hui, on vous demande, et clairement il manque – la Municipalité s'en est rendu compte - une étape dans le développement de ce projet, celle qui a eu lieu pour l'Hôtel de Ville, une étape qui explique exactement ce qu'on a l'intention de faire. Elle manquait et nous a conduits à scinder les choses en étapes distinctes. Certains ont cru à une forme d'obligation d'aller dans la réalisation d'un projet du genre de celui qui figurait dans le concours. Ce n'est pas le cas. Le crédit d'étude qui vous est demandé est important parce que, comme l'a dit Mme Viredaz, il est indispensable de prendre en mains ces vestiges d'importance nationale, de les assainir, de les préserver, de les valoriser. Là aussi, on parle beaucoup de l'attractivité de Pully : il y a un énorme potentiel d'attractivité autour de cet objet. Mais, on souhaite, avec ce crédit, étudier des options et venir devant ce Conseil avec des choses précises, étudiées voire aussi avec des financements privés extérieurs et pouvoir aussi être au clair sur les subventions qu'on peut attendre pour assainir un tel bâtiment.

Voilà, Mesdames et Messieurs, pourquoi aujourd'hui la Municipalité vous invite à voter ces crédits, comme elle vous invitera ensuite à poursuivre ce projet qui est un beau projet pour Pully. Il est temps qu'on revalorise ce bâtiment historique, symbolique de notre ville et qu'on le fasse en ayant la possibilité de développer un projet qui, dans son traitement final, arrivera à convaincre une large majorité et de ce Conseil et de la population. Merci de voter le préavis amendé, comme cela vous a été proposé. Certes, si la Municipalité combat, vous l'aurez compris, l'amendement de l'Union pulliérane, elle soutient et elle se rallie pleinement à l'amendement qui a été proposé par Mme Jaqueroth parce que nous estimons que ce n'est pas une manœuvre de report de l'objet important qu'est la Villa romaine, mais une clarification bienvenue de à quoi on veut destiner les différents montants d'étude. Pour cette raison, la Municipalité vous invite à refuser l'amendement de Mme Vasserot mais à soutenir l'amendement de Mme Jaqueroth et le préavis ainsi amendé. Merci de votre attention.

M. Yassin NOUR demande la parole :

Le groupe socialiste soutient l'amendement déposé par Mme Jaqueroth et M. Pache. Cet amendement rejoint, en effet, comme vous l'avez dit, M. le Syndic, le souhait de la Municipalité. Il permet d'être explicite et de montrer clairement les intentions de la Municipalité à travers ses conclusions. Il défend donc la nécessité de repenser l'Archéolab par rapport au projet tel que présenté et qui a été voté par le jury et, surtout, il défend la nécessité de conserver les vestiges de la Villa romaine. Il permet aussi de garantir les activités actuelles de l'Archéolab, ce qui nous semble absolument essentiel au vu de son succès. Enfin, il permettra de connaître la réalité des besoins et d'adapter le projet peut-être encore pas tout à fait mesuré en fonction, justement, des besoins qui seront ainsi identifiés.

Nous vous invitons aussi à ne pas soutenir l'amendement présenté par l'Union pulliérane. En effet, il ne présente pas une réelle alternative crédible à ce qui est proposé dans ce préavis. A plusieurs reprises, et notre Conseil et la commission d'urbanisme ont débattu longtemps de la question de l'affectation et, en l'occurrence, il n'y a jamais eu une seule proposition concrète et crédible qui a été retenue ou qui a été présentée soit en commission soit au Conseil. Nous vous demandons donc d'accepter l'amendement présenté par le PLR et de refuser l'amendement présenté par l'Union pulliérane. Je vous remercie.

Mme Anne VIREDAZ FERRARI demande la parole :

Le groupe des Verts ne soutiendra pas l'amendement de l'Union pulliérane. Concernant l'amendement proposé par Mme Jaquerod, les Verts trouvent qu'il est extrêmement restrictif et, même si le projet doit être plus modeste que ce qu'il avait été prévu dans les résultats du concours, il nous semble qu'il est important de maintenir quand même la mise en valeur du site, que ce ne soit pas limité à l'assainissement mais qu'il faille aussi mettre en valeur le site. La Villa romaine telle qu'elle est présentée actuellement n'est pas suffisamment mise en valeur. Merci.

M. Gil REICHEN, syndic, demande la parole :

M. le Président, Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers, peut-être une petite remarque, même si ce n'est pas à la Municipalité de défendre l'amendement qui a été proposé. Comme on s'y rallie, j'aimerais dire à Mme Viredaz et à ceux qui ressentent cet amendement comme restrictif qu'il ne l'est pas, raison pour laquelle la Municipalité s'y est ralliée. Il nous permet d'analyser les options possibles pour valoriser et assainir cette Villa romaine, pour maintenir une activité – vous l'avez dit et je crois que cela a été largement partagé par le groupe PLR – une activité de l'Archéolab qui est reconnue, qui a beaucoup de succès. Donc, je crois vraiment qu'il ne faut pas comprendre cet amendement comme quelque chose de restrictif. Pour nous, ce qui est important, c'est que le montant reste et permette de faire ces analyses et ces études d'avant-projets et de revenir devant votre Conseil avec des propositions.

Le Président :

Merci, M. le Syndic. D'autres interventions sur ce point ? Si cela n'est pas le cas je vais clore la discussion ... La discussion est close. Nous allons passer aux votes sur les amendements puis sur les conclusions du préavis amendé ou non.

Nous avons un premier amendement déposé par Nathalie Jaquerod et Julien Pache sur la conclusion 1 du préavis :

« - d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 1,9 mio destiné à financer les études relatives au projet de l'Hôtel de Ville et aux projets liés, montant à prélever tout ou partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
- d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 320'000.- destiné à financer les études d'avant-projets permettant d'établir des propositions pour l'assainissement de la Villa romaine et la localisation des activités de l'Archéolab, montant à prélever tout ou partie sur les disponibilités de la bourse communale ».

Nous avons un deuxième amendement déposé par Mme Lucienne Vasserot sur la même conclusion 1 du préavis :

« - d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 1,9 mio destiné à financer les études d'avant-projets permettant d'établir des propositions pour la

transformation de l'Hôtel de Ville en y intégrant des activités autres que l'administration communale au niveau de l'ensemble du rez-de-chaussée, Prieuré 2 et 2a, montant à prélever tout ou partie sur les disponibilités de la bourse communale ».

Ces deux amendements reformulent chacun entièrement la conclusion 1 du préavis. C'est bien cela ? ... Ces deux amendements reformulant **entièrement** la conclusion 1 du préavis doivent donc être opposés l'un à l'autre, c'est l'art. 89 qui nous le dit. Nous allons donc procéder en deux étapes. Nous voterons dans un premier temps successivement sur chacun d'entre eux dans l'ordre où ils ont été déposés. Nous voterons, dans un deuxième temps, une deuxième fois, sur celui qui aura emporté le plus de voix positives. L'amendement sera alors adopté s'il réunit la majorité des voix exprimées, refusé dans le cas contraire. Nous passerons enfin au vote final sur les conclusions du préavis amendées ou non. Je rappellerai que le vote des amendements laisse la liberté de vote sur le vote final. Est-ce clair ? ...

Nous passons donc au vote, maintenant, sur l'amendement Jaquerod-Pache. Je vous laisse quelques instants pour le relire à l'écran. Je viens de le lire, je ne vais pas le relire.

L'amendement Jaquerod-Pache recueille 60 voix pour.

Nous passons au vote sur l'amendement Vasserot. Il figure à l'écran. Je rappelle encore une fois que le vote des amendements laisse la liberté de vote sur le fond au vote final. Je vous laisse le temps de le relire quelques instants.

L'amendement Vasserot recueille 17 voix pour.

C'est donc l'amendement Jaquerod-Pache qui recueille le plus de voix et qui va être maintenant remis au vote. Il doit réunir la majorité des voix exprimées pour être accepté. Je rappelle à cet égard que les abstentions ne comptent pas dans le décompte des voix exprimées pour le calcul des majorités.

L'amendement Jaquerod-Pache recueille 64 voix pour, 12 voix contre et 6 abstentions.

L'amendement Jaquerod-Pache est donc accepté et la conclusion 1 du préavis municipal est modifiée en conséquence.

Le vote des amendements et sous-amendements laisse évidemment une liberté de vote sur le vote final. Nous passons maintenant au vote final sur les conclusions du préavis telles qu'amendées. Nous avons une conclusion 1 libellée telle qu'elle figure à l'écran, c'est la version amendée :

« - d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 1,9 mio destiné à financer les études relatives au projet de l'Hôtel de Ville et aux projets liés, montant à prélever tout ou partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
- d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 320'000.- destiné à financer les études d'avant-projets permettant d'établir des propositions pour l'assainissement de la Villa romaine et la localisation des activités de l'Archéolab, montant à prélever tout ou partie sur les disponibilités de la bourse communale ».

La conclusion 2 est inchangée :

« - d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ».

La conclusion 3 est elle aussi inchangée :

« - d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense par annuités égales, sur 5 ans au maximum ».

Nous allons maintenant passer au vote sur ces conclusions amendées.

Mme Nadia PRIVET demande la parole :

Je vous remercie M. le Président. Je voulais juste m'exprimer **avant** le vote final. Merci beaucoup.

L'Union pulliérane – Vaud Libre – Alliance du Centre remercie la Municipalité pour la transmission anticipée du préavis 12-2018, nous permettant une analyse lors des périodes de congé. L'étude des documents mis à disposition pour la requalification du Prieuré ont suscité un grand intérêt et de pertinents commentaires de la part des conseillers. Le groupe, dans sa large majorité, relève entre autres les points majeurs suivants. Lors de l'établissement du préavis, aucune variante n'a été proposée concernant, par exemple, une rénovation standard, c'est-à-dire sans requalification du site et sans destruction du bâtiment administratif existant ne permettant pas une prise de position éclairée. Aucun chiffre sur l'évolution de l'utilisation des guichets ces dix dernières années, ni projections futures ou, encore, le nombre précis de collaborateurs qui remplira les locaux ne vient étayer le choix qui est fait pour l'attribution des locaux.

Sur la base de quels critères peut-on parler d'une augmentation d'animations alors qu'on regroupe des services administratifs et culturels existants qui sont déjà dans le périmètre concerné et dont les locaux ferment à 16h30 ? Aucun gain d'efficacité et d'efficience de l'administration n'a été étudié. Un total désintérêt pour les besoins liés aux activités culturelles, associatives, populaires ou privées. Aucune considération sur l'attachement historique et architectural que le Prieuré inspire aux citoyens et visiteurs de la Commune. Un site dont les volumes disponibles ont été modifiés et sont fossilisés malgré le retrait de la Cave communale et de l'Ecole de musique, ne faisant pas l'objet d'une réévaluation de variantes et possibilités de partage de surfaces ou d'améliorations de celles-ci.

Enfin, un restaurant identifiable grâce à un emplacement unique et exceptionnel donnant des revenus appréciables à la commune de Pully depuis 1816 et qui mériterait une plus grande attention. Ce projet élaboré en vase clos pour un vase clos répond à des besoins non avérés avec des solutions du siècle passé. Finalement, la grande nébulosité qui prévaut à la lecture du préavis 12-2018 et de ses prédécesseurs n'autorise pas la compréhension, la validation et l'investissement de plusieurs dizaines de millions issus de la caisse publique. En conséquence, l'Union pulliérane – Vaud Libre – Alliance du Centre, à une large majorité, ne soutient pas et refuse d'engager plus encore par un crédit supplémentaire d'études le processus de validation de la requalification du site du Prieuré et de la Villa romaine tel que présenté dans le préavis 12-2018 amendé. Merci pour votre écoute.

Le Président :

Mme Privet, la courtoisie m'a empêché de vous interrompre mais la discussion était close et je m'attendais éventuellement à une proposition réglementaire pour une décision avant vote. Ce n'est pas le cas. Nous passons au vote. Je crois que je ne vais pas relire les conclusions que je vous ai déjà présentées tout à l'heure. Nous allons passer au vote des conclusions du préavis 12-2018, la conclusion 1 telle qu'amendée par l'amendement Nathalie Jaquerod-Julien Pache et les conclusions 2 et 3 telles qu'elles figurent dans le préavis municipal.

Je prie Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers communaux qui approuvent les conclusions de ce préavis tel qu'amendé de le manifester en levant la main.

Avis contraire ?

Abstentions ?

Avec 60 voix en faveur des conclusions telles qu'amendées, 17 voix contre et 7 abstentions, les conclusions amendées sont approuvées par ce Conseil. Merci.

2.10. Préavis 13-2018 Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) - Etape 1 Crédit demandé CHF 4'635'000.00

Le Président :

J'invite M. le Conseiller communal Remo Kuonen, le président de la commission ad hoc, à venir à la tribune pour présenter et commenter le rapport de dite commission

M. Remo KUONEN :

Comme vous disposez d'une documentation exhaustive avec le préavis de la Municipalité et le rapport de notre commission, je me contenterai donc de mettre en exergue trois éléments qui me paraissent importants dans le projet présenté.

Premièrement, selon l'article 7 a de la Loi cantonale sur la distribution de l'eau (LDE), chaque distributeur a l'obligation légale d'établir un plan en la matière qui charge la Commune d'assurer l'approvisionnement en eau pour les besoins liés à la consommation et à la lutte contre le feu. Il s'agit donc de se conformer à une loi cantonale.

Deuxièmement, Pully devrait investir CHF 8,7 mio par année pour assurer le renouvellement de l'ensemble de la globalité de ses réseaux souterrains dont la valeur est estimée à environ un demi-milliard de francs pour maintenir leur qualité tout en considérant bien entendu que chaque réseau a une durée d'amortissement spécifique. Ces dernières années, Pully n'est pas parvenu à atteindre cet objectif. Entre 2000 et 2014, il y a eu un sous-investissement de l'ordre de CHF 52 mio. Il faut donc rattraper un tant soit peu le retard accumulé.

Finalement, relevons que le réseau d'eau potable, comme d'autres d'ailleurs encore, est financé par des taxes selon le principe de l'autofinancement. D'après les derniers calculs qui nous ont été présentés par les représentants de l'administration, il ne sera probablement pas nécessaire d'augmenter les tarifs pour les consommateurs au cours des dix prochaines années malgré ces investissements.

En résumé, la Commission invite à l'unanimité le Conseil à accepter les conclusions du préavis 13-2018 présenté par la Municipalité. J'ajoute encore, finalement, que la Commission des finances a préavisé favorablement à l'unanimité sur cet objet. Merci bien.

Le Président :

Merci, M. le Président de la commission ad hoc. J'ouvre la discussion sur l'entrée en matière sur cette demande de crédit en vous demandant que vos interventions se limitent spécifiquement à ce propos. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Cela n'est pas le cas. Nous pouvons passer au vote.

L'entrée en matière est votée à l'unanimité.

Nous pouvons maintenant passer au traitement de cet objet sur le fond et j'ouvre la discussion. A qui puis-je passer la parole ? Si la parole n'est pas demandée, la discussion sera close ... Elle est close. Nous pouvons passer au vote sur les conclusions du préavis 13-2018 qui sont affichées à l'écran. Je les lis rapidement :

« 1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 4'635'000.00 TTC destiné à couvrir les frais nécessaires à la réalisation des travaux de renouvellement et de modernisation du réseau d'eau potable prévus dans la première phase du Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE), au renforcement du réseau électrique ainsi qu'à l'aménagement d'un quai avec un abribus pour les usagers de l'arrêt « Trois Chasseurs » en direction de Lausanne aux Monts-de-Pully, montant à prélever tout ou partie sur les disponibilités de la bourse communale ;

2. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;

3. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses selon les modalités suivantes

a) par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau routier ;

b) par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'eau potable ;

c) par annuités égales sur 20 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'électricité basse tension.

Je prie Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers communaux qui approuvent les conclusions de ce préavis de le manifester en levant la main.

Avis contraires ? Il n'y en a pas.

Abstentions ? Il n'y en a pas.

Les conclusions du préavis 13-2018 sont approuvées à l'unanimité.

2.11. Préavis 14-2018 Modification du Règlement du Conseil communal Réponse à la motion de M. le Conseiller Alexis Bally

Le Président :

J'invite M. le Conseiller communal Pierre Zappelli, président de la commission ad hoc, à venir à la tribune pour présenter et commenter le rapport de dite commission.

M. Pierre ZAPPELLI :

Ici aussi, à mon sens, on peut se permettre d'être relativement bref. Vous avez en mains le rapport qui relate l'histoire de la modification de ce règlement. Vous avez en mains mon rapport qui ajoute un certain nombre de détails et qui fait état des discussions qui ont eu lieu au sein de la Commission.

En bref, nous avons, avant notre règlement actuel – mais le règlement ancien n'était pas très ancien, il datait de 2009 – un règlement qui prévoyait qu'il suffisait qu'un cinquième des membres présents demande le renvoi d'une proposition à une commission pour que ce renvoi ait lieu. Lors de la modification du règlement, nous avons modifié cet article de façon à ce que – conformément, nous semblait-il, à la Loi cantonale – le Conseil communal puisse se prononcer sur cette proposition émise par un ou plusieurs membres du Conseil et que le Conseil communal, donc, vote, décide, statue. Et puis, le Conseil en a décidé autrement. Finalement, l'avis du Canton a été déterminant et il nous a dit : non, vous ne pouvez pas faire ça, vous devez passer par un vote du Conseil communal pour que la proposition puisse être renvoyée à une commission. Voilà l'état dans lequel nous nous trouvons actuellement, ce qui a donné lieu à l'élaboration du règlement actuellement en vigueur.

Or, apparemment, l'avis du Canton a changé. Je dis bien apparemment, car on se demande bien sur quoi se base ce revirement et dans la séance de commission que j'ai eu l'honneur de présider, j'ai pu constater qu'effectivement on ne comprenait pas, enfin en tout cas personnellement, en tant que président, je ne comprends pas ce qui a pu motiver ce revirement d'avis de la part des services du Canton et en particulier de Mme la Conseillère d'Etat Métraux. Donc, on se trouve en présence, maintenant, de la situation suivante : votre Conseil a voté le retour à l'ancien système, c'est-à-dire qu'il suffit d'un cinquième pour que la proposition soit renvoyée à une commission et la marge de manœuvre était relativement faible, de ce fait, puisque le texte proposé par la proposition de M. Bally était finalement le retour à l'ancien texte. Tout simplement, sans autre préavis.

Alors, mon avis personnel, évidemment, ne compte pas plus qu'une voix mais je persiste à ne pas comprendre comment il se fait que le règlement et la loi cantonale prescrivent que le Conseil statue, ce qui, pour moi équivaut à décider, donc le Conseil statue et, en fait, le Conseil, s'il suffit qu'un cinquième des membres présents demande le renvoi, pour renvoyer une proposition à une commission, et bien le Conseil ne statue plus, il constate. Donc, le mot statuer n'a plus aucun sens à mon avis dans ce cas-là. Mais voilà, vous avez accepté à une majorité assez forte, lors d'une séance de novembre dernier, de revenir à l'ancien système et le texte qui vous est proposé correspond au vote qui a été fait lors de la séance de novembre. Je n'ai pas d'autres choses à ajouter, si ce n'est qu'à titre personnel je ne comprends pas ce revirement de la part du Canton.

Le Président :

Merci, M. le Président de la commission ad hoc. J'ouvre la discussion sur l'entrée en matière sur cette modification du règlement en vous demandant que vos interventions, comme d'habitude, se limitent spécifiquement à ce sujet. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?

M. Richard PFISTER demande la parole :

Non, il ne s'agit pas d'une faute de frappe dans le tableau des décisions des groupes de lundi, le groupe PLR a bel et bien, lundi soir, refusé à l'unanimité les conclusions du préavis 14-2018 pour les raisons suivantes.

Premièrement, la teneur actuelle de l'art. 68 de notre règlement est parfaitement conforme à l'art. 33 de la loi sur les communes qui stipule à son alinéa 1, comme l'a évoqué notre président de commission : « Le conseil statue immédiatement après délibération ». Or, même si la nouvelle teneur proposée contient toujours ce terme, bizarrement, elle empêche de fait le Conseil de statuer, soit, selon le Robert : décider, ordonner avec l'autorité que confère la Loi et la coutume. Le Conseil ne peut plus que discuter et constater avec la modification proposée par la motion Bally. Ce n'est pas parce que d'autres communes ont choisi de se priver de ce droit de statuer que nous devons les copier ! Notre rôle premier est de prendre des décisions et non de regarder passer les trains. Revenir au texte de l'ancien règlement, c'est rouvrir la porte à une multitude de propositions permettant à certains de se mettre en avant facilement aux frais de la population pulliérane. Ces propositions entraîneront des coûts même si elles ne sont pas suivies d'une réalisation concrète. Nous avons suffisamment de projets utiles à financer, hormis également l'Hôtel de Ville, pour ne pas avoir à nous lancer dans ce jeu-là.

On ne peut que regretter que la Municipalité et la commission ad hoc se soient laissées impressionnés à ce point par le revirement départemental directement lié au changement de responsable. Mais il n'est pas trop tard pour bien faire, Mesdames et Messieurs ! Nous devons refuser les conclusions de ce préavis, c'est-à-dire même refuser l'entrée en matière et continuer de faire confiance à la sagesse du Conseil, de transmettre à qui de droit toutes les propositions vraiment utiles à la population. Par rapport à la motion, le Conseil a parfaitement le droit de changer d'avis. Je vous remercie de votre attention.

Le Président :

M. le Conseiller Pfister, j'ai furieusement le sentiment que vous êtes déjà parti sur le fond, même si, à la fin, on a parlé d'entrée en matière. Nous sommes toujours au vote sur l'entrée en matière. Quelqu'un d'autre désire-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

L'entrée en matière est acceptée à une évidente majorité.

Nous pouvons maintenant passer au traitement de cet objet sur le fond, c'est-à-dire la modification de l'art. 68 de notre règlement telle qu'elle figure à l'écran. La discussion est ouverte.

M. Alexis BALLY demande la parole :

Merci, M. le Président. D'abord, je remercie la Municipalité pour ce préavis très détaillé sur l'affaire. Le but de la modification du règlement du Conseil est bien de revenir au système antérieur, lequel permettait un passage facilité en commission de propositions et donc un examen approfondi de celles-ci. Donc, je vous invite, bien entendu, à accepter cette modification de règlement.

Maintenant, je comprends très bien la réticence d'un grand parti majoritaire, pas trop désireux de faciliter le passage en commission pour des propositions venant de petits, estimant que c'est une perte de temps et d'argent. Pourtant le système est pratiqué par la très grande majorité des communes et il est conforme à notre tradition démocratique qui tient à accorder la voix aux minorités aussi. Et, n'oublions pas, la commission ne fait que préavis. En fin de compte, c'est bien le Conseil qui décide de la prise en considération ou non de la motion.

Le principal grief du Canton vis-à-vis de la modification précédente du règlement était que cette modification prévoyait un renvoi en commission sans délibération, ce qui est manifestement contraire à la Loi sur les communes. Maintenant, sur le mot statuer. Statuer, pour moi, veut dire procéder comme suit et, dans la Loi sur les communes, les termes sont : « le conseil peut soit ... » et il donne quelques options. Donc, statuer veut dire procéder comme suit. Je vous remercie et puis je vous invite, évidemment, à accepter la modification de règlement.

M. Yassin NOUR demande la parole :

Le groupe socialiste vous invite à soutenir les conclusions de ce préavis comme nous avons déjà soutenu auparavant la motion du conseiller M. Bally. Je ne rejoins pas les conclusions du conseiller communal Pfister disant qu'il craint une multiplication des motions et postulats. Nous avons vu depuis le début de la législature qu'il n'y a pas eu forcément beaucoup moins ou beaucoup plus de motions qui ont été déposées grâce, justement, au projet qui venait de plusieurs partis. Donc, craindre une multiplication des postulats ou des motions ne me semble pas tout à fait adéquat et pertinent. Je vous remercie.

Mme Lena LIO demande la parole :

Merci, M. le Président. Comme vous le savez, le groupe UDC est le plus petit groupe dans notre Conseil. Par conséquent, je pense que c'est aussi pour cette raison-là que notre groupe a accepté ce préavis à l'unanimité et, au nom de notre groupe, j'aimerais dire un grand merci à notre Municipalité. Merci.

M. Richard PFISTER demande la parole :

Etant donné que le Conseil a accepté l'entrée en matière, et bien je reformulerai mes griefs contre cette proposition maintenant, notamment en précisant à M. Bally que le verbe statuer veut clairement dire décider et non pas laisser passer les trains, comme j'ai dit. Premièrement. Deuxièmement, je ne vois pas très bien où vous voyez un groupe majoritaire au PLR. Nous avons 39 conseillers sur 100 : où est la majorité ? Apprenez à compter, peut-être, avant de vouloir nous envoyer tout en commission ! Et puis, le troisième point, c'est que ce n'est pas parce qu'on est un grand parti qu'on a moins d'idées à soumettre, mais, simplement, on ne le fera vraiment que quand ce sera utile.

Le Président :

Merci, M. Pfister. La discussion se poursuit. Si la parole n'est plus demandée, elle sera close. Elle est close. Nous pouvons donc passer au vote sur les conclusions du préavis 14-2018 telles qu'elles sont affichées à l'écran :

« Le Conseil communal de Pully décide :

1. d'adopter la nouvelle teneur de l'art. 68 du Règlement du Conseil communal de Pully ;
2. de considérer que la Municipalité a répondu à la motion de M. le Conseiller Alexis Bally ».

Les conclusions du préavis 14-2018 sont acceptées à une évidente majorité

2.12 Propositions individuelles**Le Président :**

Il n'y a pas de propositions individuelles. Je n'en ai pas reçues dans le délai réglementaire de 7 jours avant la séance.

2.13. Divers**Le Président :**

Plusieurs divers sont annoncés mais le premier est pour Mme Vasserot qui s'est annoncée cet après-midi.

2.13.1. Mme Lucienne VASSEROT :**Sécurité au croisement de l'av. des Alpes, ch. du Viaduc et av. de Rennier**

Je ne vais pas abuser de votre temps après ces vifs échanges mais je ne peux attendre le prochain conseil communal tant mon propos est important. Celui-ci concerne la sécurité au croisement de l'avenue des Alpes, chemin du Viaduc et Rennier. Ce danger a déjà été signalé lors d'une étude de trafic concernant plusieurs carrefours et cheminements de notre commune il y a 20 ans déjà ! Depuis, de nombreuses mesures de sécurité ont été mises en place par nos autorités. Toutefois, cet endroit, où un enfant a été victime d'un accident il y a fort longtemps – mais c'est une fois de trop – reste extrêmement dangereux. C'est un passage obligé pour de nombreux élèves qui vont au collège des Alpes. Les voitures descendent à vive allure car on ne voit pas le passage piétons à la descente, on est totalement ébloui par les feux des voitures montantes, on est totalement ébloui encore en montant par les réverbères censés éclairer ledit passage piétons.

Bref, je vous invite à faire ce cheminement, ce tracé pour constater vous-mêmes. Je demande en urgence à la Municipalité qu'elle intervienne :

1. en plaçant un feu lumineux sonore clignotant qui passe au rouge à la demande ;
2. dans l'attente de la pose d'un feu, d'élargir le passage piétons afin qu'on le voie à la descente également. Le danger est encore plus grand à la tombée de la nuit, par pluie, vraiment à faire peur à n'importe quel automobiliste lorsqu'un piéton, d'abord invisible, apparaît avec surprise.

Je vous remercie de votre attention.

M. Marc ZOLLIKER, municipal, demande la parole :

Merci, M. le Président. Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers, je remercie déjà la Conseillère Vasserot de nous avoir transmis sa question cet après-midi, ce qui me permet de vous donner quelques éléments de réponse ce soir déjà. Effectivement, vous avez raison. Ce n'est pas un point noir car on n'a pas heureusement, pour l'instant, pu constater d'accident à cet endroit mais il est vrai que la visibilité, lorsqu'on vient de l'avenue des Alpes et que l'on veut traverser le chemin de Rennier, n'est pas suffisante. Les 50 m règlementaires ne sont pas respectés à cet endroit-là et je dirais malheureusement puisque ce n'est pas le seul endroit où c'est le cas à Pully. Nous sommes conscients de ce fait et nous travaillons à améliorer la situation. J'en veux pour preuve que plusieurs autres passages ont déjà été sécurisés, notamment celui au bas de Pierraz-Portay. La sécurisation d'un autre passage piétons au ch. de Rennier est prévue normalement cette année encore mais il se fera après l'achèvement des travaux entrepris par le gaz de Lausanne sur les hauts du chemin. De plus, la sécurisation d'un troisième passage est en projet, il s'agit de celui qui se trouve en bas du chemin Davel, à proximité de la station-service.

Vous voyez qu'on ne reste pas les bras ballants. La Municipalité prend note de vos inquiétudes et nous allons rapidement entreprendre une analyse de la situation et prendre les mesures qui s'imposent. Je vous remercie.

Le Président :

Merci, M. Zolliker. Mme Vasserot ? C'est bon.

M. Nour a demandé la parole.

2.13.2. M. Yassin NOUR :**Muriel Thalmann élue députée**

Oui, merci M. le Président. Ce sera très rapide. Je vous informe juste que le groupe socialiste a le plaisir de vous annoncer l'élection de Mme Muriel Thalmann comme députée qui sera donc la seule députée de notre commune à la suite de la démission de la députée Pauline Tafelmacher cet été. Je vous remercie et nous lui souhaitons plein succès pour la suite de son mandat.

Le Président :

Merci, M. Nour. Félicitations à notre députée. (Applaudissements)

Mme Anne Schranz a demandé la parole.

2.13.3. Mme Anne SCHRANZ :**Coupes de bois Ravin et Centre sportif**

Merci, M. le Président. Un conseiller communal de Belmont m'a interpellée sur des coupes de bois sur la partie supérieure du Ravin visible du pont de la Chandelar. Des arbres ont été coupés, laissant le sol nu alors que les arbres et leurs racines fixent le sol, surtout dans les zones en pente. Comme je m'étais faite la même réflexion concernant la

coupe massive effectuée au Centre sportif, spécialement sur la pente qui rejoint la route de la Bernadaz, je me permets de poser les questions suivantes aux Domaines : quelle est la raison de ces coupes et qui les décide ? Le terrain ne risque-t-il pas de s'effondrer en cas de fortes pluies ? Enfin, que devient le bois qui n'est pas laissé sur place ? Merci.

Mme Lydia MASMEJAN, municipale, demande la parole :

M. le Président, Mmes et MM. les Conseillers, Mme la Conseillère Schranz, la réception tardive de votre question ne nous a pas laissé beaucoup de temps pour préparer une réponse, mais je peux vous apporter les renseignements suivants.

Concernant la coupe dans la forêt de la Chenaulaz, au bord de la route cantonale, je vous informe qu'elle est la conséquence de la chute de rochers s'étant détachés de la barre rocheuse qui surplombe la galerie de drainage située en aval du pont de la route cantonale. Ces rochers, d'un volume total approximatif de 4 m³ se sont immobilisés sur le sentier pédestre sur la rive gauche de la Chandelar. De ce fait, la zone a été immédiatement sécurisée et le sentier fermé au public. Afin de pallier la problématique, des travaux de stabilisation de la barre rocheuse ont débuté depuis quelques semaines. Ces travaux périlleux ont nécessité la coupe des arbres dangereux et instables se situant sur ladite barre rocheuse. Enfin, ces travaux ont été jugés urgents par les experts.

En ce qui concerne la coupe de Rochettaz, qui se situe sur la commune de Paudex, et surplombe le terrain de football, celle-ci a été autorisée par le garde-forestier du triage lors du martelage de 2016. Pour votre parfaite information, ces parcelles privées communales sont soumises au régime forestier et bénéficient d'un statut de forêt de protection. Ladite coupe a été motivée pour des raisons de sécurité exclusivement et de rajeunissement. Les arbres dangereux et déjetés ont été enlevés afin de protéger les promeneurs du chemin pédestre ainsi que les habitations environnantes. Les arbres mûrs ont été cueillis afin de privilégier les jeunes pousses et de pérenniser la fonction de protection de cette forêt. De plus, la plupart des frênes étaient atteints de chalarose. Quant au risque de glissement de terrain, il en a été tenu compte lors du martelage. Les abattages ont été choisis en intégrant cet élément.

Enfin, en ce qui concerne l'usage qui est fait du bois, il est vendu ou déchiqueté pour alimenter la chaufferie du collège des Alpes et du refuge forestier. Je vous remercie pour votre question et nous espérons vous avoir ainsi répondu avec la précision souhaitée.

2.13.4. M. Alexis BALLY demande la parole :

Aménagement de rues en contre-sens pour les cyclistes

Merci, M. le Président. Le vélo a connu un joli succès ce week-end dans les urnes, alors je profite de ce vent favorable pour demander à la Municipalité d'étudier, et, si possible, de mettre en œuvre quelques mesures simples pour favoriser les déplacements à vélo au niveau local. Pully comporte pas mal de rues en sens unique. Il s'agirait de permettre le contre-sens pour les cyclistes sur un plus grand nombre de rues qu'actuellement. Il y en a déjà quelques-unes à Pully, notamment à Somais. Voici quelques exemples. En commençant par le centre, on pourrait mettre ces rues en contre-sens possible pour les cyclistes. Il y a la rue du Midi, rue de la Gare, rue du Centre, Grand-Rue, toutes ces rues, toutes en plein centre de Pully où le trafic est relativement lent. Maintenant, pour

aller au port ou à la piscine, depuis le centre, la descente du chemin Davel devrait être possible aussi. Ces mesures, qui sont relativement simples à mettre en œuvre, s'intégreraient tout à fait au plan directeur des déplacements de la mobilité douce. Je vous remercie.

2.13.5. Mme Nicole PANIZZON demande la parole :

Entraide Seniors Pulliérans

Je tiens à vous informer que l'Entraide Seniors Pulliérans cesse son activité en fin d'année 2018. L'assemblée générale ordinaire aura lieu le 22 novembre à la Maison Pulliérane à 15h00. Nous avons œuvré pendant 15 années à Pully, étant les premiers à avoir perçu la nécessité de mettre quelque chose sur pied pour les seniors. Nous avons pu répondre aux nombreuses sollicitations de personnes dans le besoin. Entre autres, nous avons participé pendant 9 ans au plan canicule avec la Protection civile de Pully et Lausanne-Est. Pourquoi cessons-nous nos activités ? Une des raisons est que nous avons de plus en plus de difficultés à trouver des bénévoles-aidants prêts à s'engager à long terme et régulièrement, ce qui n'était pas le cas il y a encore quelques années. D'autre part, nous pouvons constater que maintenant à Pully, plusieurs entités s'occupent aussi en faveur des seniors. Pour terminer, je tiens à remercier, au nom du Comité, toutes les personnes qui se sont engagées pour l'Entraide Seniors Pulliérans et qui nous ont soutenus. Merci.

M. Jean-Marc CHEVALLAZ, municipal, demande la parole :

M. le Président, Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers, je profite de remercier l'Entraide Seniors pour tout le travail qui a été fait et de vous dire qu'au niveau de la DJAS nous sommes en train d'étudier des possibilités qui permettraient que certains services puissent continuer. En outre, comme l'a dit Mme Panizzon, plusieurs associations ont émis le vœu de reprendre certaines activités mais, pour cela, il faut que l'étude soit faite jusqu'au bout afin que les bonnes décisions puissent être prises. Voilà. Merci de votre attention.

2.13.6. Mme Katuska STEKEL DIVIANI demande la parole :

Pully for Kids

Merci. J'ai le plaisir de vous annoncer pour le samedi 27 octobre la 4^{ème} édition de la manifestation pour les enfants de 4 à 12 ans environ, Pully for Kids. On vous attend, on attend vos enfants, petits-enfants nombreux ce jour-là ! Merci.

Le Président :

Merci. Quelqu'un désire-t-elle ou désire-t-il encore prendre la parole ? Si tel n'est pas le cas, je clos la séance et demande aux membres de la commission des pétitions présents dans la salle de se réunir rapidement devant la tribune pour élire leur président. Leurs noms figurent à l'écran.

Fin de séance à 22h20

Le Président :

Le secrétaire :

Jean-Denis Briod

Bernard Montavon